



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-565

Déposé le : 23.08.16

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

## Titre de l'interpellation

**Des campagnes : dans quels buts et avec quels résultats ?**

## Texte déposé

Dans un communiqué du 31 mai 2016, le Conseil d'État annonçait une campagne « Vaccins à jour ? ». Il s'agissait de se munir « tout simplement » de son carnet de vaccination pour le faire contrôler et enregistrer en format électronique, du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2016, « dans toutes les pharmacies du canton ». Or l'expérience s'est révélée particulièrement fastidieuse. Petit florilège des réponses obtenues dans diverses pharmacies de Lausanne, dans le courant du mois de juin :

- On a essayé de se connecter sur le site d'enregistrement des vaccins, mais ça ne marche pas.
- Une campagne de contrôle des vaccins ? Ah bon... Vous êtes le premier qui nous en parle !
- On ne le fait pas, car nous ne disposons pas d'un endroit sécurisé pour traiter confidentiellement les données des clients.

Dans ces conditions, on ne peut que douter du succès d'une campagne dont la préparation a semblé pour le moins déficiente.

Or, il s'avère que le Canton n'est pas avare en campagnes :

- sur les dangers des somnifères ;
- de sensibilisation contre les vols ;
- contre les mariages forcés ;
- de prévention du surendettement ;
- de communication en faveur de la mobilité durable ;
- etc.

Dans ce contexte, je souhaite poser au Conseil d'État les questions suivantes :

1. Quels sont les critères retenus pour décider de lancer une campagne ?
2. Comment sont définis les objectifs de la campagne ?
3. Comment sont choisis les moyens d'action à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ?
4. Comment est fixé le budget disponible ?
5. Au terme de la campagne, le Conseil d'État procède-t-il systématiquement à une évaluation des résultats obtenus, par rapport aux objectifs fixés ; et si oui, à l'aide de quels outils ?

Par avance, je remercie le Conseil d'État des éclaircissements qu'il voudra bien m'apporter en cette matière.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

LIO Lena

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :